



Je souhaite recquerer ma fille mais le papa fait barrage

Par mily40, le 26/05/2009 à 13:28

Bonjour,

la residence principale de ma fille a ete fixer par le tribunal a mon domicile en 2004.

En novembre 2008, suite a un soucis de santé ma fille de 5 ans a du partir vivre chez son papa.

J'ai uniquement fais une attestation sur papier libre pour que son papa puisse l'inscrire a l'ecole de son domicile qui est differente du mien.

A ce jour , je souhaite recquerer ma fille mais le papa fait barrage avec le certificat de radiation de l'ecole qu'il ne veut pas me fournir.

Que faire?

Puis-je l'inscrire avec cette decision du tribunal et un acte de naissance?

En attente